

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
12 mars 2024**

PUBLIE LE : 22 MARS 2024

Délibération n°240312-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 MARS 2024

PRESENTS

AIGREMONT

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLAANTE

LE PECQ

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT
LE PECQ

Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLAANTE
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE

LE VESINET

Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE
Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE
Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLAANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLAANTE

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	10
Pouvoirs	:	1
Délégués comptant pour le vote	:	11

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20240322-240312-3-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024, annexé à la présente ;

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuivit ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **22 MARS 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **22 MARS 2024**

Pour extrait conforme



Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal

Christian DUSSART
Secrétaire de séance

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**RAPPORTEUR :** Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Synthèse de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Ainsi, pour dégager 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations publiques locales* (APUL) doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

Trajettoire des APUL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,1	11,0	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,2	10,8	10,7	10,7	10,6	10,6
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,4

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :

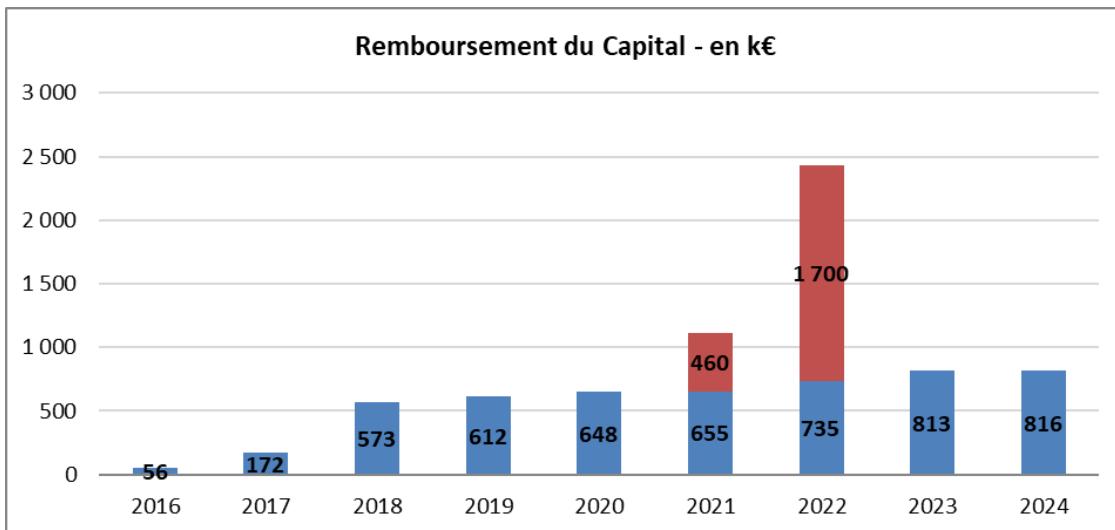
	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

II. Etat de la Dette

Le syndicat s'est endetté sur la période 2016-2019 afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation de la piscine. Il porte 5 emprunts dont le nouvel emprunt signé au premier trimestre 2022 auprès de la Caisse d'Epargne afin de refinancer une partie des emprunts court terme pour 2,3 M€.

Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								Capital restant dû	Charges 2024
	Organisme préteur	Durée année	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux intérêt	31/12/2024	Annuités (Capital)
LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000.00	F	1.83%	111 377.52	23 920.39
LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000.00	F	1.83%	1 035 000.11	153 333.32
LT	CREDIT MUTUEL	20	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2017	8 000 000.00	F	1.38%	5 300 000.00	400 000.00
LT	LA BANQUE POSTALE	25	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000.00	F	1.96%	2 049 737.35	85 507.96
LT	CAISSE EPARGNE	15	28/03/2022	03/07/2022	03/07/2022	2 300 000.00	F	1.55%	1 916 666.70	153 333.32
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits						13 130 000.00			10 412 781.68	816 094.99
TOTAL DETTE						13 130 000.00			10 412 781.68	816 094.99

Cet endettement pèse fortement sur la section d'investissement qui doit mobiliser plus de **1,0 M€** de crédits annuellement pour faire face aux échéances des emprunts long terme (0,8 M€ de capital et 0,2 M€ d'intérêts). La totalité de la dette dispose de taux fixe plus favorable que les taux actuellement pratiqués.



Il n'est pas envisagé pour l'exercice 2024 de souscrire un nouvel emprunt.

III. Grands équilibres 2024

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20240322-240312-3-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Trois évènements, la crise sanitaire, la crise énergétique, le renforcement obligatoire de la surveillance du bassin de 50m, ont fortement impacté l'établissement et son fonds de roulement.

Pour rappel : entre 2020 et 2022, l'établissement a perdu 1.7 M€ de recettes propres qui n'ont été qu'en partie compensée par l'augmentation de la participation des communes en 2021 (+0.3 M€) et un soutien exceptionnel de l'Etat en 2021 (+0.2 M€).

En 2023, la participation des communes a été à nouveau augmentée de (+0.4 M€) en raison de la forte augmentation des coûts énergétiques (+0,6M€). Et enfin, l'augmentation de la charge RH (+ 70k€/an) pour renforcer la surveillance du bassin de 50m.

Le budget présenté ci-dessous implique un fonctionnement quasiment à l'identique du bassin extérieur en 2024 par rapport à 2023.

Le projet du budget 2024 a posé les hypothèses suivantes :

- Un objectif cible de recettes propres pour l'établissement de 1 875 k€, soit une hausse de +155 k€ vs le réalisé 2023, qui sera en partie portée par une hausse des tarifs de (+/-3%) et une augmentation de l'offre de prestations de services ; Ainsi, l'objectif d'augmentation des recettes propres est en passe d'être réalisé avec deux ans d'avances.
- Indexation partielle de la participation des communes sur les revalorisations des valeurs locatives fiscales (+3.9%), soit une hausse de (+95 k€) ;
- Une baisse du coût des fluides (Eau-gaz-électricité) vs réalisé 2023 avec une prévision d'augmentation du prix de l'eau plus que compensée par une diminution du gaz ;

Il convient d'ajouter que le montant des dépenses du chapitre 011 est en baisse de (-50 k€) vs Budget 2023 : réduction des crédits sur les frais d'avocat de suivi des contentieux (-24 k€) et des études énergétiques (-20 k€), les autres budgets sont reconduits stables.

- Une masse salariale sur le Dôme maîtrisée, en hausse de (+1%) vs Budget 2023 : augmentation du point d'indice (07/2023), l'augmentation de 5 points au 1er janvier dernier et l'augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires ;
- Une masse salariale sur Unilys en légère hausse (+4%) vs Budget 2023 pour prendre en compte le community manager mutualisé Dôme/Valoseine sur 9 mois (+36 k€ et recettes Valoseine de 14 k€) ; augmentation du point d'indice (07/2023), l'augmentation de 5 points au 1er janvier dernier et l'augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires
- Une provision de 90 k€ pour les contentieux ;
- Une enveloppe limitée à 246 k€ en investissement pour le programme de grosses entretien et réparation (GER) porté principalement par la 2^{ème} phase des travaux sur les garde-corps ;
- Un investissement pour Unilys estimé à 15 k€ pour l'installation des nouveaux serveurs au Dôme et au Château Monte-Cristo.

Ce Budget permet de dégager un solde de (+98 k€) isolé sur une nature fléchée sur le chapitre 011 (la M57 ne permet plus l'inscription de dépenses imprévues).

Ce solde doit permettre au syndicat de financer une partie des investissements programmés en 2025.

Le Budget 2024 s'équilibrerait ainsi :

	ROB 2024		ROB 2024
Energies et fluides	950	GER 2024	246
Charges générales	650	RAR 2023	197
Personnel	2 427	Déficits passés	761
Emprunts	175	Emprunts	816
Autres charges	85	Opérations patrimoniales	6
Amortissements	90		
Provision contentieux	90		
Dépenses FCT	4 467	Dépenses INVST	2 026
TOTAL Dépenses 2024 = 6 493 k€			
Recettes propres	1 875	FCTVA	30
Refacturations Unilys	836	Amortissements	90
Participation communes	2 429	Reports	92
FCTVA / autres	41	Opérations patrimoniales	6
Excédents passés	326	Affectation résultat	866
Recettes FCT	5 507	Recettes INVST	1 084
TOTAL Recettes 2024 = 6 591 k€			
<i>Solde net = 98 k€</i>			

Après indexation des participations sur l'évolution des valeurs locatives, la participation des communes se détaille ainsi :

COMMUNES	Population 2021	Participation 2024 k€	Population 2020	PARTICIPATION 2023	2024 vs 2023	%
AIGREMONT	1 120	16 767,57 €	1 122	16 167,00 €	600,57 €	3,7%
CHAMBOURCY	5 889	88 164,47 €	5 796	83 515,08 €	4 649,39 €	5,6%
MAREIL-MARLY	3 943	59 030,83 €	3 835	55 258,86 €	3 771,97 €	6,8%
MARLY-LE-ROI	17 010	254 657,45 €	16 857	242 894,01 €	11 763,43 €	4,8%
LE PECQ	16 121	241 348,19 €	16 081	231 712,56 €	9 635,63 €	4,2%
LE VESINET	16 117	241 288,31 €	16 108	232 101,61 €	9 186,71 €	4,0%
TOTAL DES 6 COMMUNES	60 200	901 256,81 €	59 799	861 649,11 €	39 607,70 €	4,6%
Par habitant		14,97 €			0,56 €	3,9%
SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE	46 104	1 527 566,17 €	46 171	1 472 363,89 €	55 202,28 €	3,7%
Par habitant		33,13 €			1,24 €	3,9%
TOTAL	106 304	2 428 822,98 €	105 970	2 334 013,00 €	94 809,98 €	4,1%

IV. Prospective 2024-2027

Le poids des coûts énergétiques en forte tendance à la baisse

Une très forte influence des coûts énergétiques sur nos équilibres budgétaires. Pour mémoire une augmentation limitée à environ 600k€ grâce à des actions drastiques de réductions de la consommation (-37%) sur l'exercice 2023 associée à une hausse des participations de +400k€, fragilise l'équilibre budgétaire global et pénalise l'investissement de renouvellement (Gros entretien et réparation) à son plus bas en 2023 et 2024.



Marché de l'électricité (évolution hebdomadaire)

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20240322-240312-3-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Les prix de l'électricité poursuivent leur baisse

Les prix de l'électricité refluent encore, grâce à une demande d'électricité faible et une disponibilité du parc nucléaire français qui avoisine les 55 GW. En France d'ailleurs, Bruno Le Maire a confirmé ce dimanche 21 janvier la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité au 1^{er} février prochain.



Évolution des prix de l'électricité depuis 1 an (en €/mwh)



Évolution mensuelle des prix de l'électricité (en €/MWh)



(Sources EEX - 19/01/2024)

Source : Baromètre hebdo d'Opéra Energie / Clôture des prix au 19 janvier 2024



Marché du gaz (évolution hebdomadaire)

Les prix du gaz lâchent encore du lest

Les craintes de perturbation d'approvisionnement en pétrole en raison des tensions au Moyen-Orient ne sont pas assez fortes pour soutenir les prix du gaz. Par ailleurs, les flux de gaz norvégien et de GNL américain restent confortables tandis que les niveaux de stocks européens demeurent bons pour la saison.



Évolution des prix du gaz depuis 1 an (en €/MWh)



Évolution mensuelle des prix du gaz (en €/MWh)



(Sources EEX - 19/01/2024)

Source : Baromètre hebdo d'Opéra Energie / Clôture des prix au 19 janvier 2024

Une tendance à la baisse des coûts énergétiques devrait permettre le financement des investissements impératifs notamment le remplacement des installations de filtration de l'eau

(programmé pour la période de fermeture technique 2024-25 laquelle sera prolongée d'au moins 2 semaines). A défaut, la principale marge de manœuvre pour équilibrer le budget sera le report des investissements et/ou si nécessaire le recours à l'emprunt d'ajustement.

Accusé de réception en préfecture
N° : 00000000000000000000 Date de télétransmission : 22/03/2024
Date d'éco-signature : 22/03/2024

La prospective 2024-2027

Une mise à jour de la prospective permet de mettre en lumière un besoin de financement de 265 k€ en 2025 après épuisement des excédents si on souhaite maintenir un GER de 650 k€ pour les années suivantes.

	ROB 2024	2025	2026	2027	2025 vs 2024	2026 vs 2025	2027 vs 2026
Dépenses FCT	4 202	4 177	4 090	4 003	-0.6%	-2.1%	-2.1%
Provisions contentieuses	90	90	70				
Charges financières	175	162	147	135			
Recettes FCT	5 181	5 338	5 454	5 536	3.0%	2.2%	1.5%
Excédents n-1	326	98					
<i>Solde net FCT</i>	1 040	1 007	1 147	1 398			
Dépenses INVST	246	650	650	650			
Emprunts	816	819	821	823			
Déficits n-1 et RAR	964						
Recettes INVST	126	197	128	197			
RAR	92						
Excédents capitalisés	866						
<i>Solde net INVST</i>	-942	-1 272	-1 343	-1 276			
Besoin de financement	98	-265	-196	122			

SI PISCINE - ROB 2024

Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP)

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP) est un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) composé de sept communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye Commune Nouvelle et Le Vésinet.

La population totale 2021 du syndicat, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2024, s'élève à 106 304 habitants (chiffres INSEE).

2) Les compétences exercées par le Syndicat

Il gère le « **DÔME Saint-Germain-en-Laye** ».

En mai 2019, l'établissement réouvre ses portes avec l'inauguration des travaux de réhabilitation-extension débuté en 2016. Ils ont consisté notamment à déplacer partiellement l'espace forme du sous-sol vers le niveau supérieur et à créer sur le solarium actuel un bassin extérieur de 25 mètres.

Le Dôme comprend :

A/ Un “**Espace aquatique**”

Construite puis mise en service en 1970, c'est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 1^{ère} catégorie, autorisé à recevoir plus de 1500 personnes. Elle dispose de **3 bassins dont un de 50 mètres**.

Le public est accueilli toute l'année, à l'exception d'une fermeture technique pour vidange des bassins. Au-delà de l'activité classique de natation, diverses activités sont proposées au public, telles que les bébés nageurs, l'aquabiking, l'aquagym, l'apprentissage de la natation dispensée aux écoliers du territoire et l'accueil des centres de loisirs.

B/ Un « **Espace forme** » propose un plateau de musculation, des cours de fitness à thème selon un programme fixé mensuellement.

C/ Un « **Espace bien-être** » qui comprend saunas et hammams

PISCINE - ROB 2024

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20240322-240312-3-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Annexe n°2

ETAT DE LA DETTE DE 2024 à 2028

Type d'emprunt - Numéro de contrat	Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							Capital restant dû €					
		Organisme prêteur	Durée annnée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux intérêt	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
9329018	LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000,00	F	1,83%	111 377,52	86 618,69	60 992,02	34 467,09	7 012,42
1301/001	LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000,00	F	1,83%	1 035 000,11	881 666,79	728 333,47	575 000,15	421 666,33
1400000000437953/10278005960020031804	LT	CREDIT MUTUEL	20	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2017	8 000 000,00	F	1,38%	5 300 000,00	4 900 000,00	4 500 000,00	4 100 000,00	3 700 000,00
MIN523229EUR	LT	LA BANQUE POSTALE	25	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000,00	F	1,96%	2 049 737,35	1 962 541,08	1 873 623,16	1 782 949,59	1 690 485,71
268716G	LT	CAISSE EPARGNE	15	28/03/2022	03/07/2022	03/07/2022	2 300 000,00	F	1,55%	1 916 666,70	1 763 333,38	1 610 000,06	1 456 666,74	1 303 333,42
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits							15 430 000,00			10 412 781,68	9 594 159,94	8 772 948,71	7 949 083,57	7 122 497,88
TOTAL DETTE							15 430 000,00			10 412 781,68	9 594 159,94	8 772 948,71	7 949 083,57	7 122 497,88